MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC

Aux citoyens de la municipalité de Saint-Apollinaire

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MARS 2024 – 19 H

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Stéphanie Gaudreau, directrice générale de la susdite municipalité,

Le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire du conseil, le jeudi 18e jour de mars 2024, à 19 h, à la salle du conseil (94, rue Principale).

Conformément à l'article 56 du Code municipal du Québec, les délibérations du conseil au cours de cette séance, porteront uniquement sur les points suivants :

1. Adoption du Règlement numéro 984-2024 modifiant le règlement 959-2023 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 463 538 $

DONNÉ à Saint-Apollinaire le **14 mars 2024**.

_____
Stéphanie Gaudreau
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Stéphanie Gaudreau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal du 11, rue Industrielle et sur le site web de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Tel que prévu au *Règlement relatif aux modalités de publication des avis publics* (numéro 835-2018) adopté le 13e jour d'août 2018 par le conseil municipal, je Stéphanie Gaudreau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie par la présente, avoir affiché le présent avis public concernant la séance extraordinaire du 18 mars 2024 sur le site Internet de la Municipalité le 14 mars 2024.

Donné à Saint-Apollinaire le **14 mars 2024.**

_____
Stéphanie Gaudreau
Directrice générale